

**Commission économique pour l'Europe Organisation des Nations Unies pour
l'alimentation et l'agriculture****Comité des forêts et de l'industrie forestière Commission européenne des forêts****Groupe de travail conjoint CEE/FAO
sur les statistiques, l'économie et la gestion
forestières****Quarante-quatrième session**

Genève, 31 mai-2 juin 2023

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la quarante-quatrième
session du Groupe de travail conjoint CEE/FAO
sur les statistiques, l'économie et la gestion forestières**

Qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève, et s'ouvrira le mercredi 31 mai 2023,
à 10 heures.

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Faits notables survenus depuis la dernière session :
 - a) Organisation des Nations Unies, Commission économique pour l'Europe et organes subsidiaires ;
 - b) Faits récents dans d'autres organisations.
3. Règlement intérieur du Groupe de travail conjoint.
4. Thématiques :
 - a) Dommages causés aux forêts ;
 - b) Bois-énergie ;
 - c) Projet de plan d'action régional concernant la foresterie urbaine ;
 - d) Informatisation de la collecte, du traitement et de la diffusion des données sur les forêts.
5. Orientations concernant les domaines d'activité :
 - a) Domaine d'activité 1 : Données, suivi, établissement de rapports et évaluation ;
 - b) Domaine d'activité 2 : Concertation et conseils sur les politiques à mener ;
 - c) Domaine d'activité 3 : Communication et information ;



- d) Domaine d'activité 4 : Renforcement des capacités.
6. Vue d'ensemble des travaux relatifs aux forêts et au secteur forestier menés par la Commission économique pour l'Europe et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture qui ne sont pas pris en compte dans le Programme de travail intégré.
 7. Examen du Programme de travail intégré.
 8. Élection du Bureau.
 9. Date et lieu de la prochaine session.
 10. Questions diverses.
 11. Adoption du rapport.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Document : ECE/TIM/EFC/WP.2/2023/1

Les participants à la quarante-quatrième session du Groupe de travail conjoint sur les statistiques, l'économie et la gestion forestières (Groupe de travail conjoint) formé par la Commission économique pour l'Europe (CEE) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) adopteront l'ordre du jour de la session.

2. Faits notables survenus depuis la dernière session

Document : ECE/TIM/2022/2

Document : E/ECE/1503

a) Organisation des Nations Unies, Commission économique pour l'Europe et organes subsidiaires

Le secrétariat présentera les faits nouveaux survenus au sein de l'Organisation des Nations Unies et de la Commission économique pour l'Europe et à la soixante-dixième session du Comité des forêts et de l'industrie forestière de la CEE qui ont une incidence sur les travaux du Groupe de travail conjoint.

b) Faits récents dans d'autres organisations

D'autres organisations seront invitées à présenter leurs activités et tout fait récent ayant une incidence sur les travaux du Groupe de travail conjoint.

3. Règlement intérieur du Groupe de travail conjoint

Document : ECE/TIM/EFC/WP.2/2023/3 (Projet de règlement intérieur du Groupe de travail conjoint)

Les travaux du Groupe de travail conjoint sont actuellement régis par le Règlement intérieur de la CEE. Selon les Lignes directrices relatives aux procédures et pratiques des organes de la CEE que cette dernière a adoptées à la cinquième séance de sa soixante-cinquième session, le 11 avril 2013 (E/ECE/1464), les organes subsidiaires peuvent adopter leur propre règlement intérieur.

À la quarante-troisième session du Groupe de travail conjoint, tenue du 1^{er} au 3 juin 2022, le secrétariat, faisant suite à la demande des États membres, a présenté un projet de règlement intérieur. Le Groupe de travail conjoint a pris note du document, proposé plusieurs modifications et demandé au secrétariat de publier le projet révisé sur la page Web de la session en tant que document d'après-session. Le texte et les propositions de modification figurent dans le document ECE/TIM/EFC/WP.2/2023/3.

Le Groupe de travail conjoint sera invité à adopter le règlement intérieur ou à décider de la marche à suivre.

4. Thématiques

a) Dommages causés aux forêts

Les représentants seront informés des résultats du projet de renforcement des capacités des États membres de la CEE en matière d'évaluation des dommages et des perturbations causés aux forêts dans la région de la CEE, qui a été exécuté pendant la période 2021-2022, notamment des principales conclusions du colloque scientifique et technique sur les perturbations forestières organisé à Vienne les 29 et 30 septembre 2022. Le secrétariat

présentera les conclusions du projet, y compris les activités de suivi qui pourraient être menées pour améliorer le signalement des dommages et des perturbations causés aux forêts dans la région.

Le Groupe de travail conjoint est invité à :

- i) Prendre note des informations communiquées ;
- ii) Examiner les résultats et les conclusions du projet ;
- iii) Formuler des observations sur la suite susceptible d'être donnée à ces activités.

b) Bois-énergie

Lors du débat sur les marchés tenu à la quatre-vingtième session du Comité des forêts et de l'industrie forestière, le bois-énergie a été mis en avant comme l'un des secteurs forestiers évoluant le plus rapidement. Le 18 janvier 2023, la Section conjointe CEE/FAO de la forêt et du bois a entamé la collecte de données sur les sources et l'utilisation du bois-énergie pour l'année de référence 2021. Le secrétariat présentera les premiers résultats de cet exercice ainsi que les activités menées pour aider les États membres à améliorer leurs capacités de collecte de données. Il présentera également un ensemble plus fourni d'indicateurs dendroénergétiques mis au point au cours de l'année écoulée, avec l'appui fonctionnel de l'Équipe de spécialistes des statistiques sur les produits forestiers et le bois-énergie, aux fins de l'Enquête conjointe sur le bois-énergie.

Le Groupe de travail conjoint est invité à :

- i) Prendre note des informations communiquées et donner son avis sur la procédure de collecte des données de l'Enquête conjointe sur le bois-énergie et les activités de renforcement des capacités menées par le secrétariat dans ce domaine ;
- ii) Examiner le nouvel ensemble d'indicateurs dendroénergétiques proposé et formuler des observations à ce sujet ;
- iii) Fournir des orientations sur le bien-fondé éventuel d'une annualisation de l'Enquête conjointe sur le bois-énergie et réfléchir aux ressources (financières ou en nature) dont le secrétariat aurait besoin.

c) Projet de plan d'action régional concernant la foresterie urbaine

Document : ECE/TIM/EFC/WP.2/2023/4 (Projet de plan d'action régional concernant la foresterie urbaine)

Le secrétariat informera les représentants du projet de plan d'action régional concernant la foresterie urbaine, qui a été élaboré dans le cadre d'une initiative et qu'il a été recommandé, à la quatre-vingtième session du Comité des forêts et de l'industrie forestière, de présenter pour examen à la session commune suivante de ce Comité (quatre-vingt et unième session) et de la Commission européenne des forêts de la FAO (quarante-deuxième session), en novembre 2023.

En guise de préparation, le Groupe de travail conjoint est invité à formuler des observations sur ce plan et à le soumettre pour adoption à la session commune du Comité des forêts et de l'industrie forestière de la CEE (quatre-vingt et unième session) et de la Commission européenne des forêts de la FAO (quarante-deuxième session), en novembre 2023.

d) Informatisation de la collecte, du traitement et de la diffusion des données sur les forêts

Document : ECE/TIM/EFC/WP.2/2023/INF.1 (Révision du flux, du stockage, du traitement et de la présentation des données)

Le secrétariat présentera ses projets visant à améliorer la collecte, le traitement et la diffusion des données sur les forêts. Ces projets sont en accord avec la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données par tout le monde, partout, adoptée en 2022. Le secrétariat fournira notamment des informations sur :

i) L'élaboration de l'interface interactive pour la collecte conjointe de données sur les forêts et la gestion durable des forêts à l'échelle européenne. Cette interface sera étroitement liée à celle mise au point pour le cycle 2025 de l'Évaluation des ressources forestières mondiales ;

ii) Sa stratégie globale d'amélioration de la collecte, du stockage, de l'analyse et de la diffusion des données grâce aux technologies de l'information, qui suppose la création d'un nouveau répertoire de données centralisé dont l'élaboration commencerait par le module relatif au questionnaire commun sur le secteur forestier.

Le secrétariat invitera les États membres intéressés à présenter, lors d'une séance de travail interactive en groupes, les outils nationaux qu'ils utilisent pour obtenir et faire circuler des données de façon moderne et efficace.

Le Groupe de travail conjoint est invité à :

i) Prendre note de l'initiative de collecte conjointe de données à l'échelle européenne et de l'Évaluation des ressources forestières mondiales ;

ii) Formuler des observations et des orientations concernant la stratégie et les travaux du secrétariat relatifs aux données et allouer des ressources à leur mise en œuvre ;

iii) Participer aux discussions de groupe interactives et envisager de présenter des exemples nationaux.

5. Orientations concernant les domaines d'activité

Les représentants sont invités à passer en revue les activités menées depuis la quarante-troisième session du Groupe de travail conjoint et à formuler des observations sur les plans de travail pour 2023 afin d'orienter les équipes de spécialistes et le secrétariat. Les chefs ou un membre désigné de chaque équipe de spécialistes, conjointement avec les secrétaires de ces équipes, présenteront les travaux menés et donneront une vue d'ensemble des activités prévues jusqu'à la fin du mandat en cours (qui court jusque fin 2023).

Les deux documents de séance établis par le secrétariat donnent un bref aperçu des domaines de travail et couvrent la période allant de mai 2022 à mai 2023. Des activités supplémentaires seront présentées en séance. Les principales questions à examiner sont présentées dans les deux rapports établis par le secrétariat pour chaque domaine d'activité.

a) Domaine d'activité 1 : Données, suivi, établissement de rapports et évaluation

Document : ECE/TIM/EFC/WP.2/2023/5 (Note du secrétariat sur les domaines d'activité 1 et 2)

Document : ECE/TIM/EFC/WP.2/2023/INF.2 (Rapport des équipes de spécialistes)

Le secrétariat, conjointement avec l'Équipe de spécialistes du suivi de la gestion durable des forêts, l'Équipe de spécialistes des statistiques sur les produits forestiers et le bois-énergie et l'Équipe de spécialistes des produits forestiers durables, rendra compte au Groupe de travail conjoint des travaux menés et des activités prévues pour 2023 et 2024 en ce qui concerne les rapports sur les forêts, la gestion forestière, les produits forestiers, les marchés et les statistiques relatifs au bois-énergie et les analyses connexes.

b) Domaine d'activité 2 : Concertation et conseils sur les politiques à mener

Document : ECE/TIM/EFC/WP.2/2023/5 (Note du secrétariat sur les domaines d'activité 1 et 2)

Document : ECE/TIM/EFC/WP.2/2023/INF.2 (Rapport des équipes de spécialistes)

Le secrétariat informera le Groupe de travail conjoint des travaux relatifs aux concertations sur les politiques à mener et aux perspectives du secteur forestier et des activités prévues pour 2023 et 2024.

Au titre de ce point de l'ordre du jour, l'Équipe de spécialistes des forêts boréales présentera brièvement des travaux.

c) Domaine d'activité 3 : Communication et information

Document : ECE/TIM/EFC/WP.2/2023/6 (Note du secrétariat sur les domaines d'activité 3 et 4)

Document : ECE/TIM/EFC/WP.2/2023/INF.2 (Rapport des équipes de spécialistes)

Le secrétariat informera le Groupe de travail conjoint des travaux menés et des activités prévues pour 2023 et 2024 en ce qui concerne la communication et l'information.

L'Équipe de spécialistes de la communication (Réseau de spécialistes de la communication dans le secteur forestier) sera invitée à présenter les activités qu'elle mène pour promouvoir les travaux accomplis dans le cadre du Programme de travail intégré.

d) Domaine d'activité 4 : Renforcement des capacités

Document : ECE/TIM/EFC/WP.2/2023/6 (Note du secrétariat sur les domaines d'activité 3 et 4)

Le secrétariat informera le Groupe de travail conjoint des travaux menés et des activités prévues pour 2023 et 2024 en ce qui concerne le renforcement des capacités.

6. Vue d'ensemble des travaux relatifs aux forêts et au secteur forestier menés par la Commission économique pour l'Europe et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture qui ne sont pas pris en compte dans le Programme de travail intégré

Document : ECE/TIM/2022/5

Conformément au mandat qui lui a été confié à la session commune du Comité des forêts et de l'industrie forestière de la CEE (soixante-quinzième session) et de la Commission européenne des forêts de la FAO (trente-neuvième session) en 2017 (ECE/TIM/2017/2–FO:EFC/2017/2, annexe I, par. 4), le secrétariat invitera les secrétariats de la CEE et de la FAO à présenter succinctement au Groupe de travail conjoint les activités liées aux forêts et aux produits forestiers dans la région de la CEE qui seront menées en 2023. Le Groupe de travail conjoint est invité à prendre note de ces activités de la CEE et de la FAO qui ne sont pas prises en compte dans le Programme de travail intégré et à signaler à la session commune les doublons qu'il pourrait repérer.

7. Examen du Programme de travail intégré

Document : ECE/TIM/EFC/WP.2/2023/INF.3 (Options pour l'examen du Programme de travail intégré)

Le secrétariat présentera les options envisageables pour l'examen du Programme de travail intégré.

Le Groupe de travail conjoint est invité à examiner ces options et à indiquer sa préférence, qui sera communiquée au Comité des forêts et de l'industrie forestière de la CEE et à la Commission européenne des forêts de la FAO à leur session commune.

8. Élection du Bureau

Le Groupe de travail conjoint devrait élire un président ou une présidente et deux vice-présidents ou vice-présidentes. À sa quarante-troisième session, il a réélu Magdalena Wolicka-Posiadała (Pologne) Présidente et Matthias Dieter (Allemagne) et Michal Synek (République tchèque) Vice-Présidents pour un mandat allant jusqu'à la fin de la quarante-quatrième session.

9. Date et lieu de la prochaine session

Le secrétariat informera les États membres de la date et du lieu de la quarante--cinquième session.

10. Questions diverses

Au moment de l'établissement du présent ordre du jour, aucune question n'était inscrite au titre de ce point.

11. Adoption du rapport

Le Groupe de travail conjoint sera invité à adopter le rapport de sa session sur la base d'un projet établi par le secrétariat.
